District du Gers de Football

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES LITIGES ET DISCIPLINE

Réunion Plénière du 02 Novembre 2017

Procès-verbal N° 7

Président : M. André DAVOINE

Présents : Mme Anne WENGER - MM. Christian BURRIEL - Jacques WARIN

LITIGES

*** DOSSIER N°19 * MATCH : N° 19696676 :U.S.P. / E.S.C. 2/ F.C. MAUVEZIN 2 – 1ère Division- Journée 5 du 29/10/2017.**
*** Match perdu par forfait *:**

Après réception et lecture du mail adressé au District du Gers, en date du 29 octobre 2017 par Mr TADJABOUNI Saïd, Arbitre officiel de la rencontre, nous informant que le club de l'U.S.P./E.S.C. 2 s'est présenté pour disputer ce match avec un effectif de 7 joueurs,
Après réception et lecture du mail adressé en date du 30 octobre 2017, par Mme Myriam SEMPE, Trésorière de l'Etoile Castelnausienne (E.S.C.) stipulant qu'elle avait été dans l'impossibilité de transmettre la feuille de match (F.M.I)
Après un contact téléphonique de la C.D.L.D. avec Mme Myriam SEMPE au cours duquel elle a affirmé que le match n'avait pas eu lieu et que l'équipe de l'U.S.P./E.S.C. 2 s'était présentée avec 7 joueurs,
Attendu que le coup d'envoi de cette rencontre n'a pas eu lieu,

La Commission jugeant en matière disciplinaire et en premier ressort, après en avoir délibéré, statue :

- Match perdu par forfait pour le club de l'U.S.P./E.S.C.2
- Résultat homologué : U.S.P. /E.S.C. 2 **: 0** F.C. MAUVEZIN 2 **: 3**
- Points : U.S.P./E.S.C.2 **-1** F.C. MAUVEZIN 2 **:3**
- **Frais à charge de l'US. PESSAN (524807) : 50**€ (1er Forfait Séniors)
- **Frais d'Arbitrage à charge de l'U.S. PESSAN (524807) 35**€

Transmis à la Commission des compétitions pour suite à donner.

La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel du District du Gers selon les dispositions de l'article 3.1.1 du règlement disciplinaire dans un délai de 07 jours, suivant sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.

Le Secrétaire
Jacques WARIN.

Le Président
DAVOINE André